

## **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

| <b>CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)</b>                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Maître de l'ouvrage</b>                                                                                                                                                                                      |
| ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES                                                                                                                                                                                     |
| <b>Conducteur d'opération</b>                                                                                                                                                                                   |
| Direction d'Infrastructure de la Défense de Fort-de-France<br>Division Projets / Section maîtrise d'œuvre                                                                                                       |
| <b>Objet du marché</b>                                                                                                                                                                                          |
| <b>GUADELOUPE (971) – SAINT BARTHÉLEMY – GENDARMERIE FORT OSCAR</b><br><b>TRANCHE UNIQUE</b><br><b>TRAVAUX DE DESAMANTAGE ET RENOVATION INTERIEURE</b><br>VILLAS F22 (phase 1) , F21 (phase 2) et F33 (phase 3) |
| <b>CCTP 3 – ST 02 – RÉNOVATION INTÉRIEURE</b>                                                                                                                                                                   |
| <b>Section Technique 02-1 GROS ŒUVRE – REVÊTEMENTS CÉRAMIQUES</b>                                                                                                                                               |

*L'entrepreneur*

*reconnaît avoir pris connaissance des  
dispositions figurant dans le présent document*

Date + Cachet + nom + signature

## Table des matières

|                                                   |           |
|---------------------------------------------------|-----------|
| <b>CHAPITRE 1 - GENERALITES.....</b>              | <b>3</b>  |
| ARTICLE 1 - DÉFINITION DES TRAVAUX                | 3         |
| ARTICLE 2 - DOCUMENTS À FOURNIR                   | 4         |
| <b>CHAPITRE 2 - Phase 1 – VILLA F22.....</b>      | <b>5</b>  |
| ARTICLE 1 - REPRISE D'OUVRAGES EN GROS ŒUVRE..... | 5         |
| 1.1 - Traitement anti-termite                     |           |
| 1.2 - Fixation des cloisons à la charpente        |           |
| 1.3 - Reprise du plafond suspendu                 |           |
| 1.4 - Trappe de visite                            |           |
| 1.5 - Saignées et percements.....                 |           |
| 1.6 - Réparation des fissures                     |           |
| 1.7 - Reprise support maçonneries.....            |           |
| 1.8 - Gouttières et descentes des eaux pluviales  |           |
| 1.9 - Reprise d'éléments en toiture               |           |
| ARTICLE 2 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE.....             | 6         |
| 2.1 - Prescriptions générales                     |           |
| 2.2 - Revêtement de sol céramique                 |           |
| 2.3 - Revêtement mural céramique                  |           |
| ARTICLE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE - VILLA F22.....   | 8         |
| <b>CHAPITRE 3 - Phase 2 – VILLA F21.....</b>      | <b>9</b>  |
| ARTICLE 1 - REPRISE D'OUVRAGES.....               | 9         |
| 1.1 - Traitement anti-termite                     |           |
| 1.2 - Reprise du plafond suspendu                 |           |
| 1.3 - Trappe de visite                            |           |
| 1.4 - Saignées et percements                      |           |
| 1.5 - Réparation des fissures                     |           |
| 1.6 - Reprise support maçonneries                 |           |
| 1.7 - Gouttières et descentes des eaux pluviales  |           |
| ARTICLE 2 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE.....             | 10        |
| 2.1 - Prescriptions générales                     |           |
| 2.2 - Revêtement de sol céramique                 |           |
| 2.3 - Revêtement mural céramique                  |           |
| ARTICLE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE - VILLA F21        | 11        |
| <b>CHAPITRE 4 - Phase 3 - VILLA F33.....</b>      | <b>12</b> |
| ARTICLE 1 - REPRISE D'OUVRAGES.....               | 12        |
| 1.1 - Saignées et percements                      |           |
| 1.2 - Réparation des fissures                     |           |
| 1.3 - Reprise support maçonneries.....            |           |
| 1.4 - Chéneaux et descentes des eaux pluviales    |           |
| 1.5 - repose balustrade                           |           |
| 1.6 - Grilles aération cuisine.....               |           |
| 1.7 - reprise plafond entrée                      |           |
| ARTICLE 2 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE.....             | 13        |
| 2.1 - Prescriptions générales.....                |           |
| 2.2 - Revêtements de sol céramique                |           |
| 2.3 - Revêtement mural céramique.....             |           |
| ARTICLE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE - VILLA F33.....   | 14        |

## CHAPITRE 1 - GENERALITES

### ARTICLE 1 - DÉFINITION DES TRAVAUX

Travaux, objets de la présente SECTION TECHNIQUE 02.1 « GROS ŒUVRE – REVÊTEMENTS CÉRAMIQUES »

Les travaux comprennent :

#### Phase 1 - Villa F22 :

- ☐ Renforcement de structure pour circonscrire les risques sismiques ;
  - ☐ L'ouverture et réparation des fissures ;
  - ☐ Le remplacement des tôles abîmées en couverture
  - ☐ Le remplacement de gouttières et descentes EP ;
  - ☐ Le traitement anti-termites,
  - ☐ Les ouvertures et saignées en murs et les sols, pour les besoins de ST 2.02 Électricité et ST 2.04 Plomberie
  - ☐ La fixation des têtes de cloisons avec la charpente ;
  - ☐ La reprise de baies intérieures pour pose des bloc-portes en lien avec ST 2.03 Menuiseries intérieures
  - ☐ La reprise de murs pour mise en place des nouveaux placards en lien avec ST2-03 Menuiseries intérieures
  - ☐ Le remplacement du faux-plafond de l'ensemble du logement avec mise en place d'une trappe de visite aux combles
  - ☐ La réalisation d'une chape et d'un nouveau revêtement de sol céramique, compris plinthes ;
  - ☐ La pose de crédence en cuisine ;
  - ☐ La pose d'un nouveau revêtement céramique mural en salle d'eau sur 2 pans.
  - ☐ L'évacuation des déchets chantier, en centre de tri agréé de St Barth (site de propreté et centre pour les gravats) ;
- Nota : rappel, la démolition du carrelage F22 est prévue au CCTP2 ST 01, phase 1 Déposes– Désamiantage

#### Phase 2 - Villa F21 :

- ☐ Le remplacement de gouttières et descentes EP
- ☐ Le traitement anti-termites,
- ☐ Le remplacement partiel du faux-plafond dans le couloir et la mise en place d'une trappe de visite des combles ;
- ☐ L'ouverture de saignées en murs et les sols, pour les besoins de ST 2.02 Électricité et ST 2.04 Plomberie
- ☐ La reprise de baies intérieures pour pose des bloc-portes en lien avec ST 2.03 Menuiseries intérieures
- ☐ La reprise de murs pour mise en place des nouveaux placards en lien avec ST2-03 Menuiseries intérieures
- ☐ La démolition du carrelage hors WC et salle d'eau et une chambre ;
- ☐ La création d'une chape et d'un nouveau revêtement céramique au sol y compris les plinthes ;
- ☐ La pose de crédence dans la cuisine ;
- ☐ L'évacuation des déchets de chantier

#### Phase 3 - Villa F33 :

- ☐ la mise en place d'une trappe d'accès ;
- ☐ Le remplacement des chéneaux et descentes eaux pluviales
- ☐ Le traitement anti-termites curatif,
- ☐ L'ouverture de saignées sur murs et sols, pour les besoins de la ST2-02-Électricité et ST2-04-Plomberie.
- ☐ La reprise de baies intérieures de la cuisine et la buanderie pour la pose des bloc-portes de ST 02-3
- ☐ La reprise des murs pour la mise en place du nouveau placard en liaison avec la ST2-03 Menuiseries intérieures ;
- ☐ La démolition du carrelage dans les pièces hors WC et salle d'eau et une chambre ;
- ☐ La réalisation d'une chape et d'un nouveau revêtement de sol céramique, compris plinthes dans quelques pièces
- ☐ La pose de crédence dans la cuisine.
- ☐ L'évacuation des déchets de chantier

L'offre prendra bien en compte tous accessoires et sujétions, sans nécessité d'en faire mention au présent CCTP.

### ARTICLE 2 - DOCUMENTS À FOURNIR

#### 2.1 - DOCUMENTS À FOURNIR AVANT EXÉCUTION DES TRAVAUX – GROS ŒUVRE

Pour validation des installations et matériaux, le titulaire devra la fourniture des documents suivants :

- ☐ Note de calcul établie par BET et validée, justifiant le dimensionnement des pièces de bois, de liaisonnement et fixation permettant le maintien de l'ouvrage décrit à l'article 1.2 «Fixation des cloisons à la charpente», avec le plan de principe illustrant la solution technique proposée ;
- ☐ Les fiches techniques de l'ensemble des matériaux décrits à l'article 1.2 du Chap. 2 ci-après

## **2.2 - DOCUMENTS À FOURNIR AVANT EXÉCUTION TRAVAUX – REVÊTEMENTS CÉRAMIQUES**

Pour validation des revêtements à mettre en place, l'entreprise titulaire du marché devra la fourniture des documents suivants :

- ☐ Fiches techniques des carrelages, plinthe et faïence conformes aux prescriptions du présent CCTP ST 02.1.
- ☐ Fiches techniques des produits de colle et de système d'étanchéité
- ☐ Plans de calepinage carrelage et plinthes : joints en alignement parfait entre les pièces.

**L'absence de ces documents fera obstacle au démarrage de cette partie de travaux.**

## **2.3 - DOCUMENTS DE RECOLEMENT**

L'entreprise devra fournir en fin d'exécution des travaux, le rapport d'un bureau de contrôle agréé validant la conformité des fixations réalisées en tête de cloisons et la charpente.

## CHAPITRE 2 – PHASE 1 – VILLA F22

### ARTICLE 1 - REPRISE D'OUVRAGES EN GROS ŒUVRE

#### 1.1 - TRAITEMENT ANTI-TERMITES

Le titulaire procédera à un traitement-anti-termites de la charpente

**Localisation :** villa F22.

#### 1.2 - FIXATION DES CLOISONS À LA CHARPENTE

Après ouvertures dans le faux-plafond de la villa, ces travaux ont pour but de liaisonner le haut des cloisons à la charpente pour assurer leur rigidité face à un risque sismique de magnitude « Fort » entre 6 et 6.9 ; comprend :

- ☐ La fourniture et installation d'une pièce de bois de section adaptée à fixer par tiges filetées scellées chimiquement sur la longueur des têtes des cloisons.
- ☐ La réalisation d'une jonction par cornière en acier galvanisé, type sabot de charpente à fixer mécaniquement (chevillage) entre la pièce de bois et les solives de charpente.

**Localisation :** Ensemble des têtes de cloisons de la villa F22.

#### 1.3 - REPRISE du Faux-PLAFOND

Le titulaire mettra en place un faux-plafond dans l'ensemble des locaux de villa.

- ☐ La fourniture et pose d'un plafond de type BA25 sous ossature métallique.
- ☐ La fourniture et mise en place aux jonctions du plafond installé, d'une bande à joint et enduit plâtre, sans différence visible entre plaques. Une trappe de visite, décrite ci-après, sera installée dans le couloir.

**Localisation :** ensemble des locaux de la villa

#### 1.4 - TRAPPE D'ACCÈS

- ☐ Installation d'une trappe d'accès, vantail en matériau bois ou métallique, dimension, 60x60 cm de passage libre, système d'ouverture par simple pression ou ¼ Tour, cadre en acier compris travaux de jointoiement.

**Localisation :** plafond couloir, niveau porte salle d'eau

#### 1.5 - SAIGNÉES ET PERCEMENTS

En concertation avec les ST Électricité et ST Plomberie :

- ☐ Réalisation de saignées et percements nécessaires pour passage sous gaine de câbles d'alimentation électrique encastrés, compris emplacements pour interrupteurs, PC et branchements éclairages
- ☐ Réalisation de saignées et percements nécessaires au sol, murs intérieurs et façade, pour mise en place et passage des canalisations d'alimentation AEP, ECS, évacuations, climatisation
- ☐ Le rebouchage des saignées, après intervention des ST Électricité et ST Plomberie, au mortier de résine.

#### 1.6 - RÉPARATION DES FISSURES

Réparation des fissures comprenant :

- ☐ La purge des morceaux d'enduit et maçonnerie non adhérent au support.
- ☐ L'ouverture des fissures, retrait des parties friables.
- ☐ Le rebouchage des fissures, au mortier de résine.

**Localisation :** Sur l'ensemble des murs intérieurs et cloisons de la villa F22.

#### 1.7 - REPRISE de SUPPORT MAÇONNÉ

Suite à la dépose d'équipements dans le logement au CCTP ST01 (bloc-portes, placards,), les murs seront repris en mortier de résine avant la pose de nouvelles portes de distribution intérieures et des placards aménagés en liaisons avec la ST03- Menuiseries

#### 1.8 - CHÉNEAUX ET DESCENTES EP

Le titulaire déposera et remplace l'ensemble des gouttières et descentes E.P. Elles seront en PVC.

Les gouttières de forme demi-ronde avec ourlet, diamètre associé à la descente EP et section adaptée à la surface de récupération des eaux de chaque pan de toit.

Les gouttières seront maintenues par crochets à fixer sur les bandeaux de rive. Les crochets bandeaux seront espacés au maximum de 40 cm et formeront avec la gouttière une pente de 5 mm/m.

Les descente EP fixées par collier, compris protection. Chaque collier sera espacé au maximum de 1,50m.

L'installation comprendra tous accessoires nécessaires à l'évacuation des EP (Fonds, naissances, coudes,)

Il sera également installé des crapaudines pour les descentes EP

**Localisation :** couverture villa F22

## 1.9 - REPRISE D'ÉLÉMENTS EN TOITURE

Le titulaire procédera au remplacement des tôles abîmées en toiture, compris faitière. Les nouvelles tôles seront de caractéristiques et de coloris équivalentes à l'existante.

Le titulaire remplacera la planche de rive dégradée, identique à l'existant conservé, en terme de dimensions et de finitions (peintures)

**Localisation :** couverture Villa F22

## ARTICLE 2 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE

Les travaux concernent le remplacement des revêtements céramiques, de la villa F22 ; comprennent :

- ☐ la préparation des supports (démolition revêtement F22 au CCTP2 ST 01)
- ☐ la fourniture et la pose du revêtement de sol, compris les plinthes ;
- ☐ la fourniture et la pose du revêtement mural ;
- ☐ l'exécution des joints ;
- ☐ la fourniture et la pose des accessoires ;
- ☐ le nettoyage et réalisation de toutes les opérations nécessaires à une parfaite finition.

### 2.1 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les constituants des ouvrages et la mise en œuvre seront conformes aux prescriptions du DTU n° 52.2 :

- ☐ Partie 1.1.1 – Pose collée des revêtements céramiques sur mur intérieur.
- ☐ Partie 1.1.2 – Critères généraux de choix des matériaux.
- ☐ Partie 1.1.3 – Pose collée des revêtements céramiques sur chape maigre

### 2.2 - REVÊTEMENT DE SOL CÉRAMIQUE

#### 2.2.1. Préparation des supports

Suite à la démolition du revêtement de sol existant par la ST 01, le titulaire réalisera une chape maigre en mortier ciment de densité **150 kg/m<sup>3</sup>** conformément au DTU 26.2, sur laquelle sera posé le nouveau carrelage.

L'objectif étant de réaliser une chape dans tout l'appartement (hors WC et salle d'eau), de même niveau dans toutes les pièces, en respectant l'actuelle hauteur de seuil de la porte des WC et salle d'eau.

Délai entre la chape maigre et revêtement céramique **>= 5 jours**.

Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires à la réalisation du collage sur le support : reprise des seuils, adaptation des menuiseries, rehaussement des canalisations si besoin...

Les travaux préparatoires à réaliser sur les sols dont le carrelage a été démolit, comprennent :

- ☐ nettoyage du support, devra être parfaitement propre, exempt de dépôts et déchets ; être entièrement sec.
- ☐ Le nivellement de la surface par création d'une chape maigre. Les tolérances acceptées pour la planéité du support seront de 5 mm sous la règle de 2 m.

**Un plan de calepinage pour l'ensemble du logement sera à transmettre pour visa au maître d'œuvre.**

**Localisation :** Villa F22 Toutes les pièces du logement à l'exception des WC et salle d'eau.

#### 2.2.2. Revêtement de sol en grès cérame

Le revêtement de sol sera de caractéristiques suivantes :

- ☐ Carreaux en grès cérame émaillé, conforme à la norme NF EN 176
- ☐ Format : 60 x 60 cm, Épaisseur : 8 mm
- ☐ Classement UPEC : Pièce sèche – U<sub>2s</sub> P<sub>2</sub> E<sub>1</sub> C<sub>0</sub> ; Cuisine et débarras – U<sub>2s</sub> P<sub>3</sub> E<sub>2</sub> C<sub>2</sub>
- ☐ Surface plane – aspect lisse
- ☐ Classement anti glissance R9
- ☐ Qualité : premier choix ; Coloris : 5 choix nuancier à proposer au maître d'œuvre

mis en œuvre selon les règles DTU n°52.2 et cahiers CSTB 3529 v4 - novembre 2012, sur les supports préparés :

- ☐ Réalisation par double encollage au mortier colle de classe 2 conforme à la norme NF EN 12004 – Colle à carrelage, compris la reprise des seuils et découpes soignées des carreaux tenant compte des raccords nécessaires. L'entrée dans chaque pièce se fera par carreaux entiers et alignés aux pièces voisines.
- ☐ Exécution régulière des joints entre carreaux au mortier de jointoiement, largeur 3 mm
- ☐ Mise en place en jonction périphérique du carrelage, d'un joint de dilatation de largeur 3 mm par joint de masticage de type élastomère et joint de fractionnement au niveau de chaque passage de porte intérieur.
- ☐ En aspect final, il ne sera pas toléré les défauts d'alignement des joints > à 2 mm, sur une règle de 2 m et un désaffleurement > à 1,5 mm en différence de niveau entre 2 carreaux.
- ☐ Une baguette de jonction type « quart de rond » sera mise sur tous les angles sortants.

**Localisation :** Villa F22 Toutes les pièces du logement à l'exception des WC et salle d'eau.

### 2.2.3. Plinthes

- ☐ Sur le bas des murs en jonction avec le carrelage, fourniture et pose de plinthes de caractéristiques identiques à celles des carreaux du revêtement de sol, hauteur 10 cm à bord arrondi
- ☐ Exécution régulier des joints entre carreaux au mortier de jointoiement et en alignement à ceux des carreaux du revêtement de sol.

**Localisation :** Villa F22 Toutes pièces du logement sauf WC et salle d'eau

### 2.2.4. Barre de seuil

Barres de seuils en aluminium à visser dimension adaptée à largeur passage entre les pièces de sols différents.

**Localisation :** Villa F22 entre WC et couloir, Salle d'eau et couloir soit au total 2 barres de seuils.

## **2.3 - REVÊTEMENT MURAL CÉRAMIQUE**

### 2.3.1. Préparation des supports / Sous couche d'étanchéité

Les travaux préparatoires incluant la mise en place d'une sous couche d'étanchéité comprennent :

- ☐ Le nettoyage et évacuation des impuretés sur le support ; vérification de sa planéité, règle de 2 m : si une différence supérieure à 5 mm, elle devra être reprise au mortier de nivelage.
- ☐ Réalisation d'un système d'étanchéité de protection à l'eau à appliquer en 2 couches croisées
- ☐ Le système d'étanchéité sera parfaitement compatible avec le collage du revêtement mural.

**Localisation :** Cuisine Villa F22, crédence au-dessus de l'évier et du plan de travail ; hauteur de 60 cm.

### 2.3.2. Revêtement mural

Le revêtement mural sera de caractéristiques suivantes :

- ☐ Carreaux en grès émaillé ;
- ☐ Dimensions faïence cuisine : 20 x 40 cm ; Dimensions salle d'eau : **Identique à l'existant**
- ☐ Épaisseur : 7 mm
- ☐ Aspect de surface : lisse à bord droit
- ☐ Coloris : en dégradé de couleurs, nuancier 5 choix à proposer au maître d'œuvre

Il sera mis en œuvre suivant DTU 52.2, sur les supports précédemment préparés :

- ☐ Collage réalisé par mortier colle par simple encollage, sur les supports parfaitement secs, y compris les découpes soignées des carreaux qui tiendront compte des raccords nécessaires et des emplacements des prises de courant.
- ☐ Exécution régulier des joints entre carreaux au mortier de jointement, largeur 3 mm.
- ☐ Reprise dans la salle de bains de la villa F22, les joints de faïence dégradés dans la continuité des fissures des murs. Ceux-ci seront ouvert et réparer au mortier de jointement. Une attention particulière sera portée sur les carreaux de faïence environnant, toutes dégradations constatés nécessiteront un remplacement à la charge du titulaire du marché.
- ☐ Mise en place d'une cornière de protection en aluminium de forme quart de rond, à mettre en place après la dernière rangée du revêtement mural des cuisines.
- ☐ En aspect final, le revêtement sera évalué à une distance de 1,65 m avec un éclairage non rasant, l'angle revêtement / lumière devra être supérieur à 45°. De plus, il ne sera pas toléré un défaut d'alignement des joints > à 2 mm, sur une règle de 2 m et un désaffleurement > à 1,5 mm en différence de niveau entre 2 carreaux.

**Localisation :** Villa F22- crédence Cuisine, au-dessus de l'évier et plan de travail ; hauteur de 60 cm.

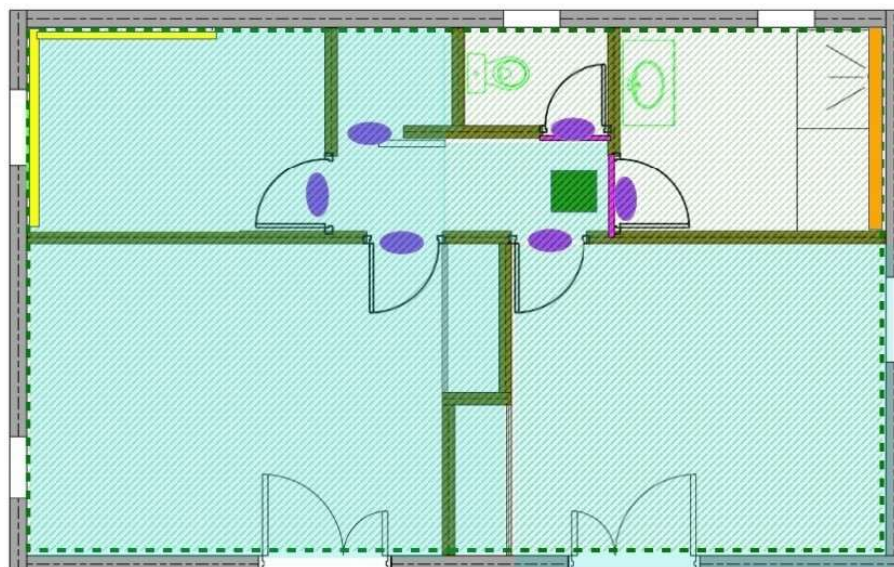
Dans la salle d'eau : mur du fond (derrière la douche) toute hauteur

## ARTICLE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE - VILLA F22

### Légende

-  Faux plafond suspendu BA25 avec rail métallique
-  Trappe accès
-  Chape maigre et pose carrelage & plinthes
-  Barre de seuil
-  Crédence cuisine
-  Faïence salle de bain
-  Reprise battis de porte

### Additif modificatif



- + Fixation tête de cloisons à la charpente
- + Traitement préventif anti termite
- + Remplacement de 2 tôles abîmées en toiture
- + Saignées et ouvertures
- + Reprise supports
- + Reprise fissures
- + Remplacement ensemble gouttières

### Cave

Schéma  
de principe  
Villa F22

LOT 02 - Gros Œuvre – Revêtements céramiques

## CHAPITRE 3 – PHASE 2- VILLA F21

### ARTICLE 1 - REPRISE D'OUVRAGES

#### 1.1 - TRAITEMENT ANTI-TERMITES

Le titulaire procédera à un traitement-anti-termites au niveau de la charpente de la villa F21, compris accès au comble

#### 1.2 - REPRISE DU PLAFOND SUSPENDU

Les travaux, pour refermer les parties de plafond précédemment ouvertes au § 1.1, comprennent :

- ☐ La fourniture et pose d'un plafond de type contreplaqué avec panneau d'isolation collé dessus. Il sera de caractéristiques similaires à celui resté en place et sera fixé aux solives de la charpente.
- ☐ La fourniture et mise en place aux jonctions du plafond installé, d'une bande à joint et enduit plâtre, aucune délimitation entre les différentes plaques ne devra être visible.
- ☐ La fourniture et fixation aux jonctions entre le plafond installé et les murs et cloisons, d'une baguette PVC en quart de rond de caractéristiques identiques et dans la continuité de celles en place.

**Localisation :** Villa F21 Couloir niveau porte de la salle d'eau.

#### 1.3 - TRAPPES D'ACCÈS

- ☐ Installation d'une trappe d'accès, vantail en matériau bois ou métallique, dimension, 60x60 cm de passage libre, système d'ouverture par simple pression ou ¼ Tour, cadre en acier compris travaux de jointoiement.

**Localisation :** Villa F21 Couloir devant la porte de la salle de bain

#### 1.4 - SAIGNÉES ET PERCEMENTS

En concertation avec les ST Électricité et ST Plomberie :

- ☐ Réalisation de saignées et percements nécessaires pour passage sous gaine de câbles d'alimentation électrique encastrés, compris emplacements pour interrupteurs, PC et branchements éclairages
- ☐ Réalisation de saignées et percements nécessaires au sol, murs intérieurs et façade, pour mise en place et passage des canalisations d'alimentation AEP, ECS, évacuations, climatisation
- ☐ Le rebouchage des saignées, après intervention des ST Électricité et ST Plomberie, au mortier de résine.

#### 1.5 - RÉPARATION DES FISSURES

Les travaux de réparation des fissures comprennent :

- ☐ La purge de l'ensemble des morceaux d'enduit et de maçonnerie qui n'adhère plus à son support.
- ☐ L'ouverture par piquetage de toutes les fissures et retrait de l'ensemble des parties friables.
- ☐ Le rebouchage de l'ensemble des fissures, au mortier de résine.

**Localisation :** Villa F21 Ensemble des murs intérieurs et cloisons.

#### 1.6 - REPRISE SUPPORT MAÇONNÉS

Suite à la dépose des équipements dans le logement par le lot 01 (battis des portes, placards, ....), les murs seront repris en mortier de résine pour permettre la pose des nouvelles portes de distribution intérieures et des placards aménagés en liaisons avec la ST04- Menuiseries intérieures

#### 1.7 - CHÉNEAUX ET DESCENTES DES EAUX PLUVIALES

Le titulaire procédera à un diagnostic des gouttières et descentes d'évacuation des E.P. Il remplacera ou reprendra uniquement les parties manquantes et dégradées ;

Elles seront en PVC. Type de travaux à l'identique de la phase 1 (F22)

**Localisation :** Villa F21.

### ARTICLE 2 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE

Les travaux objet du présent article concernent le remplacement des revêtements céramiques, pour la villa F21. Les travaux comprennent :

- ☐ la préparation des supports ;
- ☐ la fourniture et la pose du revêtement de sol y compris les plinthes ;
- ☐ la fourniture et la pose du revêtement mural ;
- ☐ l'exécution et le remplissage des joints ; la fourniture et la pose des accessoires divers ;
- ☐ le nettoyage et réalisation de toutes les opérations nécessaires à une parfaite finition.

## 2.1 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les constituants des ouvrages et la mise en œuvre seront conformes aux prescriptions du DTU n° 52.2 :

- ☐ Partie 1.1.1 – Pose collée des revêtements céramiques sur mur intérieur.
- ☐ Partie 1.1.2 – Critères généraux de choix des matériaux.
- ☐ Partie 1.1.3 – Pose collée des revêtements céramiques sur sol intérieur.

## 2.2 - REVÊTEMENT DE SOL CÉRAMIQUE

### 2.2.1. Préparation des supports

Suite à la démolition du revêtement de sol existant par la ST 01, le titulaire réalisera une chape maigre en mortier ciment de densité **150 kg/m<sup>3</sup>** conformément au DTU 26.2, sur laquelle sera posé le nouveau carrelage.

Réaliser une chape dans tout l'appartement (hors WC et salle bain), qui sera au même niveau dans toutes les pièces, tout en respectant l'actuelle hauteur de seuil de la porte des WC, de la salle de bain.

Le délai entre chape maigre et pose revêtement céramique **>= 5 jours**.

Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires à la réalisation du collage sur le support existant : reprise des seuils, adaptation des menuiseries, rehaussement des canalisations si besoin...

Les travaux préparatoires à réaliser sur les sols concernés comprennent :

- ☐ Le nettoyage du support, qui devra être propre, exempt de tous dépôts et de déchets et être entièrement sec.
- ☐ Le nivelage de toute la surface par la création d'une chape maigre. Les tolérances maximums acceptées pour la planéité du support seront de 5 mm sous la règle de 2 m et de 2 mm sous la règle de 20 cm.

**Plan de calepinage pour le logement à transmettre par le titulaire , à viser par le maître d'œuvre.**

**Localisation :** Villa F21 Toutes pièces sauf la chambre 2, WC, couloir et salle d'eau (schéma de principe Art 3)

### 2.2.2. Revêtement de sol en grès cérame

Le revêtement de sol sera de caractéristiques suivantes :

- ☐ Carreaux en grès cérame émaillé, conforme à la norme NF EN 176
- ☐ Format : 60 x 60 cm Épaisseur : 8 mm
- ☐ Classement UPEC : Pièce sèche – U<sub>2s</sub> P<sub>2</sub> E<sub>1</sub> C<sub>0</sub> ; Cuisine et débarras – U<sub>2s</sub> P<sub>3</sub> E<sub>2</sub> C<sub>2</sub>
- ☐ Surface plane – aspect lisse Classement anti glissance R9
- ☐ Qualité : premier choix ; Coloris : nuancier 5 choix à choix du maître d'œuvre

mis en œuvre selon règles DTU n°52.2 et cahiers CSTB 3529 v4 - novembre 2012, sur les supports préparés :

- ☐ Réalisation en pose collé au mortier colle de classe 2 conforme à la norme NF EN 12004 – Colles à carrelage, y compris la reprise des seuils et les découpes soignées des carreaux qui tiendront compte des raccords nécessaires. L'entrée dans chaque pièce se fera toujours par carreaux entiers et alignés aux pièces voisines.
- ☐ Exécution régulier des joints entre carreaux au mortier de jointement, largeur 3 mm.
- ☐ Mise en place en jonction périphérique du carrelage, d'un joint de dilatation de largeur 3 mm par joint de masticage de type élastomère et joint de fractionnement au niveau de chaque passage de porte intérieur.
- ☐ En aspect final, il ne sera pas toléré les défauts d'alignement des joints > à 2 mm, sur une règle de 2 m et un désaffleurement > à 1,5 mm en différence de niveau entre 2 carreaux.

**Localisation :** Villa 21 Toutes pièces sauf : chambre 2, WC, couloir et salle d'eau (schéma de principe Art 3)

### 2.2.3. Plinthes

- ☐ Sur le bas des murs en jonction avec le carrelage mis en place, fourniture et pose de plinthes de caractéristiques identiques à ceux des carreaux du revêtement de sol, hauteur 10 cm.
- ☐ Exécution régulier des joints entre carreaux au mortier de jointement et en alignement à ceux des carreaux du revêtement de sol.

**Localisation :** Villa F21 pièces du logement à l'exception de la chambre n°02, WC couloir et salle d'eau.

### 2.2.4. Barre de seuils

Barre de seuils à visser en aluminium, dimension adaptée à largeur passage entre pièces de sols différents.

**Localisation :** Villa F21 – WC-couloir, Salle d'eau-couloir et Ch, 2 - couloir **soit au total 3 barres de seuils.**

## 2.3 - REVÊTEMENT MURAL CÉRAMIQUE

### 2.3.1. Préparation des supports / Sous couche d'étanchéité

Les travaux préparatoires incluant la mise en place d'une sous couche d'étanchéité comprennent :

- ☐ Le nettoyage, évacuation des impuretés du support et vérification de sa planéité,
- ☐ Réalisation d'un système d'étanchéité de protection à l'eau à appliquer en 2 couches croisées

- ☐ Le système d'étanchéité sera parfaitement compatible avec le collage du revêtement mural.

**Localisation :** Cuisine Villa F21, au-dessus de l'évier et plan de travail, hauteur 60 cm.

### **2.3.2. Revêtement mural**

Le revêtement mural sera de caractéristiques suivantes :

- ☐ Carreaux en grès émaillé, conforme à la norme NF EN 14411
- ☐ Dimensions faïence cuisine : 20 x 40 cm, Épaisseur : 7 mm
- ☐ Aspect de surface : lisse à bord droit
- ☐ Coloris : en dégradé de couleurs, nuancier 5 choix à proposer au maître d'œuvre

Mis en œuvre selon DTU n°52.2, sur les supports précédemment préparés :

- ☐ Collage réalisé par mortier colle de classe minérale C2 par simple encollage, sur support parfaitement sec, y compris découpes soignées des carreaux dont raccords nécessaires et emplacements des prises de courant.
- ☐ Exécution régulier des joints entre carreaux au mortier de jointement, largeur 2 mm.
- ☐ Mise en place de cornière de protection en aluminium de forme quart de rond, à mettre en place après la dernière rangée du revêtement mural des cuisines.
- ☐ En aspect final, le revêtement sera évalué à une distance de 1,65 m avec un éclairage non rasant, l'angle revêtement / lumière devra être supérieur à 45°. De plus, il ne sera pas toléré un défaut d'alignement des joints > à 2 mm, sur une règle de 2 m et un désaffleurement > à 1,5 mm en différence de niveau entre 2 carreaux.

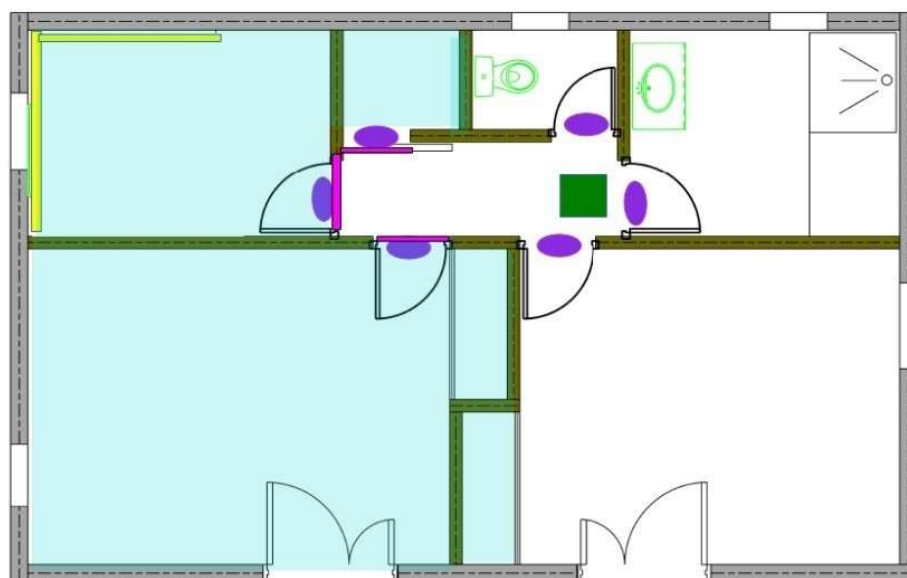
**Localisation :** Villa F21 En cuisine, au-dessus de l'évier et du plan de travail sur une hauteur de 60 cm

## **ARTICLE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE - VILLA F21**

Légende

Additif modificatif

-  Trappe accès
-  Chape maigre et pose carrelage & plinthes
-  Barre de seuil
-  Crédence cuisine
-  Reprise battis de porte



Cave

*Schéma  
de principe  
Villa F21*

- + Traitement préventif anti termite
- + Saignées et ouvertures
- + Reprise supports
- + Reprise fissures
- + Diagnostic ensemble gouttières et remplacement parties dégradées ou manquantes uniquement

LOT 02 - Gros Œuvre – Revêtements céramiques

## CHAPITRE 4 – PHASE 3 – VILLA F33

### ARTICLE 1 - REPRISE D'OUVRAGES

#### 1.1 - SAIGNÉES ET PERCEMENTS

En concertation avec les ST 02 Électricité ST 03 Menuiserie et ST 04 Plomberie :

- ☐ Réalisation de saignées et percements nécessaires pour passage sous gaine de câbles d'alimentation électrique encastrés, compris emplacements pour interrupteurs, PC et branchements éclairages
- ☐ Réalisation de saignées et percements nécessaires, des murs intérieurs et façade, pour mise en place et passage sous gaine en encastré des canalisations d'alimentation AEP, ECS, évacuations, climatisation

Le rebouchage des saignées, après intervention des ST Électricité et ST Plomberie, au mortier de résine

- Le rebouchage des saignées, après passage de ST 02.2 Électricité et ST02.4 Plomberie, au mortier de résine.

**Localisation :** Villa F33 Cuisine et buanderie.

#### 1.2 - RÉPARATION DES FISSURES

Les travaux de reprise de fissures comprennent :

- ☐ La purge de l'ensemble des morceaux d'enduit et de maçonnerie qui n'adhère plus à son support.
- ☐ L'ouverture par piquetage de toutes les fissures et retrait de l'ensemble des parties friables.
- ☐ Le rebouchage des fissures, au mortier de résine.

**Localisation :** Villa F33 Ensemble des murs intérieurs et cloisons.

#### 1.3 - REPRISE SUPPORT MAÇONNÉS

Suite à la dépose d'équipements dans le logement par la ST 01 (huisserie portes, placards, .), les murs seront repris au mortier de résine en vue de pose de portes intérieures et placards aménagés liaison avec la ST03- Menuiseries.

#### 1.4 - CHÊNEAUX ET DESCENTES DES EP

Le titulaire procédera à un diagnostic de l'ensemble des gouttières et descentes d'évacuation des E.P.

Le titulaire procédera à un diagnostic des gouttières et descentes d'évacuation des E.P. Il remplacera ou reprendra uniquement les parties manquantes et dégradées ;

Elles seront en PVC. Type de travaux à l'identique de la phase 1 (F22)

**Localisation :** Villa F33

#### 1.5 - REPOSE BALUSTRADE

Le titulaire reposera par fixation mécanique, après carrelage (Art 2.2), les 2 balustrades d'escalier, déposées (ST 01)

#### 1.6 - GRILLES AÉRATION CUISINE

Le titulaire posera de nouvelles grilles d'aérations rectangulaires dans la cuisine.

Matériau PVC. Les dimensions seront prises avant commande ou mise en fabrication.

#### 1.7 - REPRISE PLAFOND ENTRÉE

Les plaques de contreplaqués abîmées dans l'entrée de la villa seront remplacées ; remise en peinture par la ST 02.5.

### ARTICLE 2 - REVÊTEMENT CÉRAMIQUE

Les travaux comprennent :

- ☐ la préparation des supports ;
- ☐ la fourniture et la pose du revêtement de sol y compris les plinthes ;
- ☐ la fourniture et la pose du revêtement mural ;
- ☐ l'exécution et le remplissage des joints ; les accessoires divers ;
- ☐ le nettoyage et opérations nécessaires à une parfaite finition.

#### 2.1 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les constituants des ouvrages et la mise en œuvre seront conformes aux prescriptions du DTU n° 52.2 :

Dito , phases 1 et 2

#### 2.2 - REVÊTEMENTS DE SOL CÉRAMIQUE

##### 2.2.1. Préparation des supports

Suite à la démolition du revêtement de sol existant au CCTP- ST 01, le titulaire réalisera une chape maigre en mortier ciment de densité **150 kg/m<sup>3</sup>** conformément au DTU 26.2, sur laquelle sera posé le nouveau carrelage.

Réaliser la chape dans tout l'appartement (hors WC et salle bain), qui sera au même niveau dans toutes les pièces, tout en respectant l'actuelle hauteur de seuil de la porte des WC, de la salle de bain.

Le délai entre la pose de la chape maigre et celle du revêtement céramique sera d'un minimum de **5 jours**.

Le titulaire prendra toutes les dispositions nécessaires à la réalisation du collage sur le support existant : reprise des seuils, adaptation des menuiseries, rehaussement des canalisations si besoin...

Les travaux préparatoires à réaliser sur les sols dont le carrelage a été retiré, comprennent :

- ☐ Nettoyage support, qui devra être parfaitement propre, exempt de dépôts, déchets et entièrement sec.
- ☐ Le nivelage de surface par réalisation d'une chape maigre. Les tolérances maximums acceptées pour la planéité du support seront de 5 mm sous la règle de 2 m.

**Plan de calepinage pour le logement, à transmettre par le titulaire, à viser par le maître d'œuvre.**

**Localisation :** Villa F33 Cuisine, buanderie, Entrée/séjour; couloir, 1 chambre, palier extérieur de la porte d'entrée.

### **2.2.2. Revêtements de sol en grès cérame**

Le revêtement de sol sera de caractéristiques suivantes :

- Carreaux en grès cérame émaillé, conforme à la norme NF EN 176
- Format : 60 x 60 cm ; Épaisseur : 8 mm
- Classement UPEC : Pièce sèches – U<sub>2s</sub> P<sub>2</sub> E<sub>1</sub> C<sub>0</sub>; Cuisine et débarras – U<sub>2s</sub> P<sub>3</sub> E<sub>2</sub> C<sub>2</sub>
- Surface plane – aspect lisse ; Classement anti glissance R9
- Qualité : premier choix ; Coloris : nuancier 5 choix à proposer au maître d'œuvre

**Mis en œuvre selon le DTU n°52.2**

- Réalisation par double encollage ; mortier colle de classe 2 conforme à la norme NF EN 12004 – Colles à carrelage, compris reprise des seuils et les découpes soignées des carreaux qui tiendront compte des raccords nécessaires. L'entrée dans chaque pièce se fera toujours par carreaux entiers et alignés aux pièces voisines.
- Exécution régulière des joints entre carreaux au mortier de jointement, largeur 3 mm.
- Mise en place en jonction périphérique du carrelage, d'un joint de dilatation de largeur 3 mm par joint de masticage de type élastomère et joint de fractionnement au niveau de chaque passage de porte intérieur.
- En aspect final, il ne sera pas toléré les défauts d'alignement des joints > à 2 mm, sur une règle de 2 m et un désaffleurement > à 1,5 mm en différence de niveau entre 2 carreaux.

**Localisation :** Villa F33 - Cuisine, buanderie, Entrée/séjour ; couloir et 1 chambre, palier extérieur porte entrée

### **2.2.3. Plinthes**

- En jonction avec le carrelage mis en œuvre, fourniture et pose de plinthes de caractéristiques identiques à celles des carreaux du revêtement de sol, hauteur 10 cm.
- Exécution régulière des joints entre carreaux au mortier de jointement et en alignement à ceux des carreaux du revêtement de sol.

**Localisation :** Villa F33- Cuisine, buanderie, Entrée/séjour ; couloir et 1 chambre

### **2.2.4. Barre de seuil**

Barres de seuils en aluminium à visser, dimension adaptée à largeur de passage entre pièces de sols différents.

**Localisation :** Villa F33, WC- couloir, Salle d'eau-couloir et Chambre 02 - couloir  
**soit 3 barres de seuils.**

## **2.3 - REVÊTEMENT MURAL CÉRAMIQUE**

### **2.3.1. Préparation des supports / Sous couche d'étanchéité**

Les travaux préparatoires incluant la mise en place d'une sous couche d'étanchéité comprennent :

- Le nettoyage, évacuation des impuretés sur le support ; vérification de planéité, règle de 2 m avec une différence ≤ 5 mm ; à défaut, le support sera repris au mortier de nivelage.
- Réalisation d'un système d'étanchéité de protection à l'eau à appliquer en 2 couches croisées
- Le système d'étanchéité sera parfaitement compatible avec le collage du revêtement mural.

**Localisation :** Cuisine de la Villa F33, au-dessus de l'évier et du plan de travail ; hauteur 60 cm.

### **2.3.2. Revêtement mural**

Le revêtement mural sera de caractéristiques suivantes :

- Carreaux en grès émaillé teint dans la masse, conforme à la norme NF EN 14411
- Dimensions faïence cuisine : 20 x 40 cm □ Épaisseur : 7 mm
- Aspect de surface : lisse à bord droit
- Coloris : en dégradé de couleurs, nuancier 5 choix à proposer au maître d'œuvre

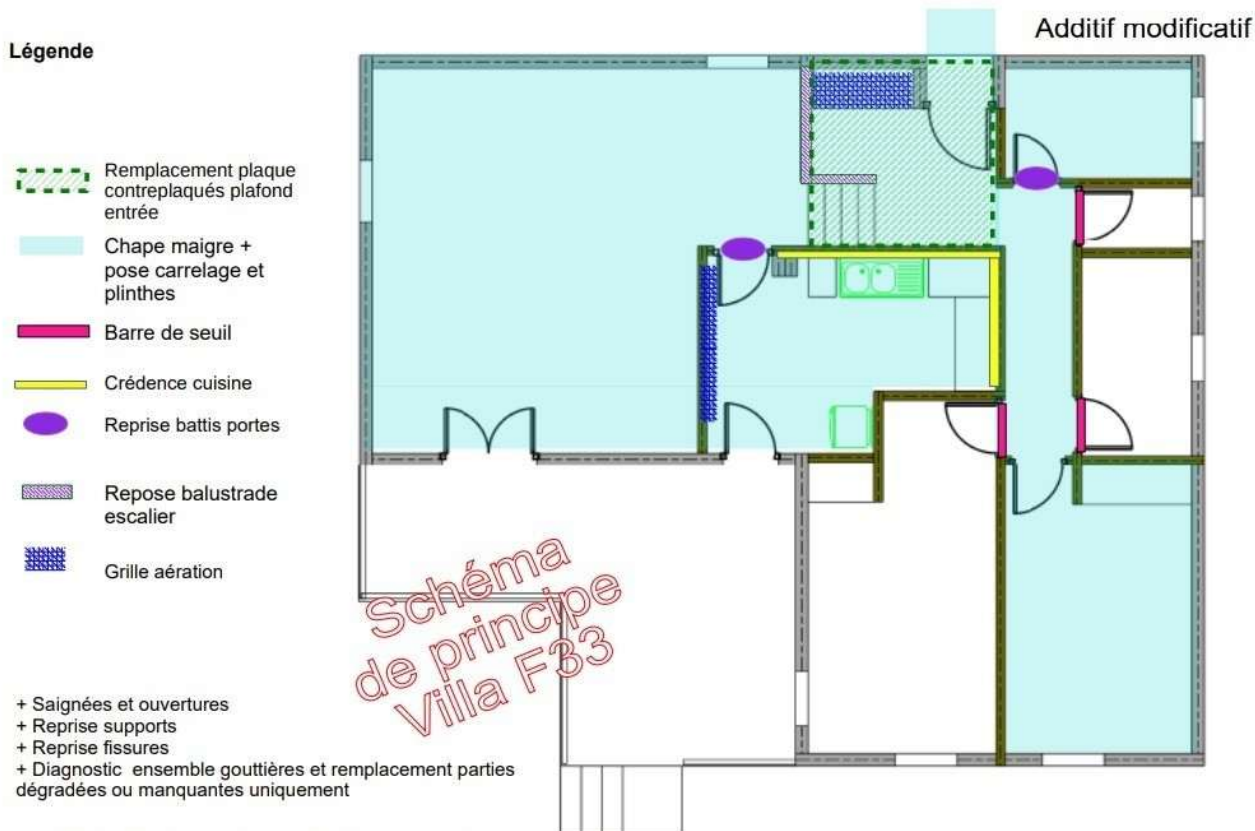
### Mis en œuvre selon le DTU n°52.2

Collage réalisé par mortier colle de classe minérale C2 par simple encollage, sur les supports secs, compris les découpes soignées de carreaux tenant compte des raccords nécessaires et emplacements des prises de courant.

- Exécution régulier des joints entre carreaux au mortier de jointement, largeur 2 mm.
- Mise en place d'une cornière de protection en aluminium de forme quart de rond, à mettre en place après la dernière rangée du revêtement.
- En finition, le revêtement ne sera pas toléré avec un défaut d'alignement des joints > à 2 mm, sur une règle de 2 m et un désaffleurement > à 1,5 mm en différence de niveau entre 2 carreaux.

**Localisation :** Villa F33- Crédence de cuisine, au-dessus de l'évier et du plan de travail sur une hauteur de 60 cm

## ARTICLE 3 - SCHÉMA DE PRINCIPE - VILLA F33



Lot 02 – Gros œuvre – Revêtements céramiques